

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CANADA**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal du lundi **9 décembre 2024** à **19 h 45**, dûment convoquée par la mairesse, tenue au 1, chemin Millington, à laquelle sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Jean de Blois, Pierre Henrichon et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La directrice générale et greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

10 citoyens présents.

**ORDRE DU JOUR**

**Mot de bienvenue;**

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation des présences
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 25 novembre 2024;
5. Avis de motion - Dépôt du projet de *règlement n° 24-541 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2025*
6. Fixation du taux d'intérêt pour 2025
7. Recommandation de paiement du décompte n° 6 pour les travaux de réfection des ponceaux de la programmation de la TECQ et autorisation de paiement de la retenue;
8. Renouvellement de l'entente intermunicipale relative à l'usage de l'écocentre situé à Magog;
9. Permission au Domaine Mont Orford Terrains et Chalets 106-115 inc. de retirer les pancartes du domaine public;
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (318)**

2024-12-318

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2024 (319)**

2024-12-319

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 novembre 2024, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher  
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 novembre soit approuvé et adopté.

**ADOPTÉE**

5. **AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 24-541 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET À LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

Avis de motion est par la présente donné par F. Tanguay, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement n° 24-541 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2025* sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de la municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Donné à Austin, ce 9 décembre 2024.

6. **FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊTS POUR 2025 (320)**

2024-12-320

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon  
appuyé par le conseiller J. de Blois**

**ET RÉSOLU QUE :**

À partir du moment où un versement n'est pas effectué dans les délais prévus, seul le versement alors dû est exigible et porte intérêt au taux prévu à 15 % pour l'exercice 2025.

**ADOPTÉE**

7. **RECOMMANDATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE N° 6 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES PONCEAUX DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE (321)**

2024-12-321

**ATTENDU** la demande de paiement de G.A.L. inc. au montant de 23 480,44 \$, taxes en sus, en guise de paiement final des travaux de remplacement des ponceaux prévus à la programmation de la TECQ 2019-2023;

**ATTENDU QUE** ce montant représente la retenue de 5 % du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** la firme Les Services EXP inc., responsable de la surveillance des travaux, recommande le paiement de la retenue à l'entrepreneur;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil autorise le paiement de la facture au montant de 23 480,44 \$, taxes en sus, à G.A.L. inc;
2. d'autoriser la directrice générale à signer le certificat d'acceptation finale pour et au nom de la municipalité d'Austin.

**ADOPTÉE**

8. **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'USAGE DE L'ÉCOCENTRE SITUÉ À MAGOG (322)**

2024-12-322

**ATTENDU QU'**il y a lieu de renouveler l'entente intermunicipale établissant les modalités d'utilisation de l'écocentre de Magog par les citoyens d'Austin pour les années 2025 à 2027;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'une entente dont les modalités ont été revues et acceptées par les municipalités participantes;

**ATTENDU QUE** le projet d'entente a été déposé et accepté par les membres du conseil de la Municipalité, projet d'entente qui établit un nouveau mode de facturation selon les critères suivants :

- 20 % en fonction de la population et;
- 80 % en fonction de l'utilisation;
- plus des frais d'administration de 15 %;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher  
appuyé par le conseiller J. de Blois**

**ET RÉSOLU :**

d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale relative à l'usage de l'écocentre de la ville de Magog, qui fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**9. PERMISSION AU DOMAINE MONT ORFORD TERRAINS ET CHALETS 106-115 INC. DE RETIRER LES PANCARTES DU DOMAINE PUBLIC (323)**

2024-12-323

**ATTENDU** le *Règlement numéro 07-345 autorisant l'occupation du domaine public suite à la municipalisation de rues du Domaine Orford* en vigueur depuis le 3 juillet 2007;

**ATTENDU QU'**en vertu de ce règlement, Domaine Mont Orford Terrains et Chalets 106-115 inc. a obtenu la permission d'occupation du domaine public afin d'y installer des pancartes;

**ATTENDU QUE** Domaine Mont Orford Terrains et Chalets 106-115 inc. doit maintenant démanteler ses pancartes et que l'article 5 du règlement 07-345 impose que le conseil accepte le démantèlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU :**

d'autoriser Domaine Mont Orford Terrains et Chalets 106-115 inc. à démanteler ses pancartes occupant le domaine public.

**ADOPTÉE**

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (324)**

2024-12-324

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par la conseiller P. Henrichon, l'assemblée est levée à 20 h 29.

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

---

Lisette Maillé  
Mairesse

---

Manon Fortin  
Greffière-trésorière